

PROVINCE DE LUXEMBOURG
Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,
Considérant,

- Que Mesdames WUIDART Aurélie et HENQUINET Isabelle sollicitent l'autorisation d'occuper le domaine public à Bras-Haut, rue de la Carrière n°19 pour organiser un apéro, pain saucisse des habitants de la rue à partir du 07/09/2019 jusqu'au 08/09/2019
- Qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers de la voie publique, des participants et de la circulation routière en général ;

Vu la loi relative à la Police de la Circulation routière du 16 mars 1968

Vu l'arrêté Royal du 01 décembre 1975 portant règlement sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu l'A.M. du 07 Mai 1999 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique;

Vu la nouvelle loi communale;

ARRETE QUE : A partir du 7/09/2019 à 12:00:00 jusqu'au 8/09/2019 à 06:00:00

Article 1 : La circulation des véhicules est interdite, excepté riverains, à Bras-Haut, rue de la Carrière du carrefour avec la N89 jusqu'au carrefour avec la rue de Mochamps. Une déviation locale sera mise en place.

Article 2 : La signalisation (C3, F41, A51 « Fête locale ») sera mise en place et enlevée par les organisateurs.

Article 3 : Le texte du présent arrêté de police pourra être consulté par le public aux valves de l'Hôtel de ville ou au secrétariat communal durant les heures d'ouverture des bureaux. Il sera également apposé sur la signalisation mise en place.

Des expéditions de la présente sont adressées à :

- Zone de Police Centre Ardenne à Bastogne – DOC – Cellule Ops
- Zone de Secours Luxembourg - Poste de NEUFCHATEAU.
- TEC Libramont
- Mme. WUIDART Aurélie - Rue de la Carrière 19, 6800 BRAS-HAUT

Fait à LIBRAMONT-CHEVIGNY, le 11/07/2019

La Bourgmestre

L. CRUCIFIX